



www.anguerny.fr
commune membre de la
communauté de communes



Le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la mairie, le 23 octobre 2025 (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

Etaient présents :

M. J-Luc GUILLOUARD,
Maire ;

Mme Patricia WASINTA,
M. Thierry RANCHIN,
Mme Nathalie DUVAL,
M. Philippe DORAND,
Mme Régine FOUQUET,
Adjoints ;

Etaient présents :

M. Jérôme BOUCHARD,
Mme Karine ESCROIGNARD,
Mme Laétitia YGE,
Mme Diane MOSTIER,
Conseillers ;

Etaient absents excusés :

M. Guy ALLAIS,
Pouvoir M. Guillouard,
M. Christophe LHOMME,
pouvoir Mme Wasinta,
Mme Marion LAURENT,
Pouvoir Mme Escroignard,
M. Jean-Louis GERARD,
Mme Marie PHILIPPOT,
Mme Nathalie CHAMBRELAN
Patrick LE BRET,

Etais(aisent) absent(s) non excusé(s) :

Mme Patricia WASINTA
a été désignée en qualité
de secrétaire de séance
(art. L.2121-15 du CGCT)

Conseillers en exercice : 17
Présents : 10 + 3 pouvoirs
Votants : 13

Date de convocation :

17 octobre 2025

Fin de séance : 19 h 10

République Française - Département du Calvados Commune de COLOMBY-ANGUERNY

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 octobre 2025

Il a été vu et débattu les points suivants de l'ordre du jour :

Le conseil municipal étant constitué de 17 membres, le quorum est de 9.

Le maire constate à 19h, la présence de 10 conseillers, le conseil peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour.

1. Accueil, constat du quorum, remise des pouvoirs (5), émargement,
2. Désignation d'un(e) secrétaire de séance,

Le Procès-Verbal de la séance du 15 octobre 2025 a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux par voie dématérialisée. Les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications. Aucun courrier n'a été reçu en mairie, avant l'adoption.

Aucune observation n'ayant été formulée, le Procès-Verbal du 15 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité des présents et du ou des représenté(s) à savoir : 13 voix pour.

Les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Délibération pour une décision modificative n° 1 du budget annexe pour l'année 2025.
2. Délibération pour valider la proposition de la commission d'appel d'offres suite à la consultation pour retenir un bureau de contrôle technique, un coordonnateur SPS et un bureau d'études géotechniques pour le projet d'agrandissement de la mairie.
3. Délibération pour modifier le panneau d'entrée de commune sur la Route Départementale n° 79, dans le sens Caen - Courseulles-sur-Mer.
4. Informations diverses et calendrier

Le point 3 ne sera pas traité par une délibération mais en simple information - En application de l'article R. 411-2 du code de la route.

**01
501**

Délibération pour une décision modificative n° 2025-01 du budget primitif pour l'année 2025.

Délibération n° 2025-076

Les crédits n'étant pas suffisants pour pouvoir payer une facture de travaux imputable au budget annexe « Lotissement Saint-Vigor », qui est en sur-équilibre, une augmentation des crédits doit être faite au chapitre 011, article 605 pour 27 650,00 €

Monsieur le Maire propose donc la décision modificative suivante :

Dépenses	Chapitre 011 Article 605	Achats de matériel, équipements et travaux	+ 27 650,00 €
-----------------	-------------------------------------	---	----------------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et des représentés (Présents : 10 - Votants : 13 - Pour : 13 - Contre : 0), et décide :

- d'accepter le tableau ci-dessus présenté
- d'autoriser le maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

02
502

Délibération pour valider la proposition de la commission d'appel d'offres suite à la consultation pour retenir un bureau de contrôle technique, un coordonnateur SPS et un bureau d'études géotechniques pour le projet d'agrandissement de la mairie.

Délibération n° 2025-077

Suite à la consultation envoyée le 27 septembre 2025 pour le projet d'agrandissement de la mairie :

- un bureau de contrôle technique (A),
- un cabinet de coordonnateurs SPS (B)
- un bureau d'études géotechniques (C)

douivent être retenus pour la bonne exécution du marché.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 octobre 2025 et propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot	Entreprise	Adresse	HT	TTC
A	APAVE	5 rue D'atalante Hérouville-St-C.	4 150,00 €	4 980,00 €
B	EXECO Marc Morisset	Le bourg POINTEL	2 300,00 €	2 760,00 €
C	FONDASOL	8 rue Abo Volo MONDEVILLE	3 380,00 €	4 056,00 €

Après avoir pris connaissance du dossier par M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité (Présents 10, Votants 13 – Pour 13 – Contre 0) des voix et décide :

- de retenir les bureaux suivants :
 - ✓ Coordonnateur SPS : EXECO pour un montant HT de 2 300,00€
 - ✓ Bureau de contrôle technique : APAVE pour un montant HT de 4 150,00 €
 - ✓ Bureau d'études géotechniques : FONDASOL pour un montant HT de 3 380,00 €
- D'autoriser, M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

04
504

Informations diverses et calendrier :

- **Route départementale 79 :** Rencontre avec l'agence routière départemental (ARD) pour étudier la possibilité de déplacer le point PR 8 + 0881 (entrée de la communale venant de Caen)
- **Dates du prochain conseil municipal :** mercredi 10 décembre 2025
- **Dates des prochains conseils communautaires :** Lundi 17 Novembre et Jeudi 18 Décembre 2025.
- **Rappel des horaires d'ouverture de la mairie :** Lundi de 17h 30 à 19h - Mercredi de 17h à 19h et samedi matin de 10h à 12h.

Questions diverses : Aucune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10

Compte-rendu établi en application des articles

. L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des collectivités territoriales et affiché en mairie sous huit jours.